

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2630

présenté par
Mme Ricourt Vaginay

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La légalisation de l'aide à mourir représente un changement majeur du rôle du médecin, allant à l'encontre du serment d'Hippocrate. Elle ouvre une brèche vers une normalisation de l'acte de provoquer la mort, risquant de banaliser des décisions irréversibles.